

Date : 17 décembre 2024

Commune de VILLEFRANQUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 17 DECEMBRE 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 12 décembre 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. CABEZAS, M. DUHALDE, Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme FOURMEAU, Mme JAURETCHE, M. LARRENDUCHE, Mme LARROUDÉ, M MARTIARENA, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à Mme SALLABERRY), M. DOUSSEN (pouvoir à Mme LARROUDÉ), M. ESCOT-SEP (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme BRUNET), Mme LASSALLE (pouvoir à M BISAUTA), M. SABATOU (pouvoir à M DUHALDE), M SIRAC (pouvoir à M. ESCAPIL-INCHAUSPE).

Secrétaire de séance : M. LARRENDUCHE a été élu secrétaire de séance.

9/ n°24_12_17_9 : Modification des tarifs de location des salles communales

Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Colette ARNOU

En complément du travail sur le règlement intérieur des salles communales, la Commission « Sport – Jeunesse – Culture – Associations » a proposé une évolution des tarifs de location des salles communales comme suit :

Maison pour Tous	<ul style="list-style-type: none">- 300 € pour les personnes domiciliées sur la Commune- 300 € pour les associations hors commune pour toute manifestation culturelle dont l'entrée est payante- 150 € la demi-journée en semaine pour des réunions occasionnelles- 300 € la journée en semaine pour des réunions occasionnelles
Salle Ursuia (1^{er} étage de la Maison pour Tous)	<ul style="list-style-type: none">- 60 € la demi-journée- 120 € la journée
Salle Baigura (1^{er} étage de la Maison pour Tous)	<ul style="list-style-type: none">- 50 € la demi-journée- 100 € la journée
Salle Bellevue (chemin Oyhambidea)	<ul style="list-style-type: none">- 300 € pour les personnes domiciliées sur la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide la grille tarifaire des salles communales ci-dessus**
- **Décide que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 18 décembre 2024

Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVEN



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le

Mise en ligne sur le site internet le.....